



COMMUNE D'UCCLE

Demande de carte Riverain

Egalement disponible sur www.uccle.be
cartesdestationnement@uccle.brussels

Valable uniquement pour les personnes inscrites au registre de la population de la Commune d'Uccle, au registre d'attente ainsi que toute personne possédant une résidence secondaire et demeurant dans un secteur de stationnement fixe.

Maximum 2 cartes par ménage.

Tarif 1^{ère} Carte: 1an = 15 € 2ans = 30 € Résidence secondaire: 500€

Nom-Prénom:

N° du Registre National:

Adresse:

☎ :

Mail:

N° plaque d'immatriculation:

Tarif 2^{ème} Carte: 1an = 120 € 2ans = 240 €

Nom-Prénom:

N° du Registre National:

Adresse:

☎ :

Mail:

N° plaque d'immatriculation:

Documents à joindre à toute demande :

- Copie recto-verso de la carte d'identité
- Copie recto-verso du certificat d'immatriculation (la partie 1 pour les nouveaux modèles)

Documents complémentaires à fournir suivant le cas :

- Si le véhicule est au nom de l'employeur = attestation patronale
- Si le véhicule est en leasing = copie du contrat de leasing
- Si le véhicule est au nom d'une société = statuts de l'entreprise où figure le nom du demandeur
- Si le véhicule appartient à un tiers = copie de la police d'assurance du véhicule où le demandeur apparaît comme chauffeur principal ou second chauffeur

Je soussigné(e), certifie que les renseignements repris ci-dessus sont corrects, **déclare avoir pris connaissance du règlement-redevance voté par le Conseil Communal** et m'engage à :

Payer sur place la somme requise pour l'obtention de la (des) carte(s) de riverain pour un montant de€.
ou

Payer par virement la somme requise pour l'obtention de la (des) carte(s) de riverain pour un montant de€ sur le compte du Service Parking BE87 0910 1976 5494, dès l'accord reçu de ce service.

Fait le :

Signature :